

### L'ajournement

J'ai posé ma question au solliciteur général, le 18 décembre 1985, parce qu'à la conférence de presse qu'il avait tenue la veille il avait annoncé des mesures précises concernant les enfants disparus. Il a annoncé, entre autres mesures, l'établissement d'un bureau d'enregistrement, sous la direction de la Gendarmerie royale du Canada qui recueillerait et conserverait toutes les données concernant les enfants disparus partout au Canada. Le solliciteur général a aussi annoncé son intention de créer un centre canadien d'information sur les enfants disparus. Il a promis en outre de proclamer une journée nationale des enfants disparus, probablement pour attirer l'attention du public sur cette question. Il a déclaré que l'on tiendrait une conférence nationale sur les enfants disparus.

Lorsqu'on lui a posé la question à la Chambre, il a dit que cette conférence se tiendrait le plus tôt possible. J'espère que le secrétaire parlementaire du solliciteur général (M. Towers) nous dira quand cette conférence pourrait se tenir.

Par ailleurs, le solliciteur général a annoncé un projet de recherche sur les enfants disparus pour la ville de Montréal, qui consisterait à examiner les faits et les circonstances entourant la disparition d'enfants dans cette ville, en vue de recommander d'autres mesures.

Je me dois tout d'abord de féliciter le solliciteur général d'avoir pris ces initiatives parce que le sujet des enfants disparus—et il est de taille—a été totalement négligé à l'échelle nationale pendant les décennies durant lesquelles le problème a pris de l'ampleur dans tout le Canada, dans les rues des centres urbains et sur les routes des agglomérations rurales. Je ne m'excuse pas du tout d'aborder le sujet à la Chambre chaque fois que j'en ai l'occasion parce que le problème des enfants disparus n'est que la pointe de l'iceberg, des torts que la société actuelle cause aux enfants.

Je le répète, le solliciteur général a proposé un projet pour la ville de Montréal. Je voudrais parler de ce qui se passe dans cette ville. J'ai sous les yeux une coupure de journal de décembre 1985 où l'on cite les propos de Thom Garfat, directeur du service de traitement du Centre d'accueil de *Youth Horizons* de Montréal. Il expose le noyau du problème de façon très imagée.

D'après cet article, plus de 120,000, voire 150,000 enfants canadiens sont partis de chez eux au cours de l'année 1984. C'est un problème de taille. Il faut se demander ce que deviennent ces enfants qui ne rentrent pas ou qui ne sont pas ramenés chez eux. M. Garfat donne malheureusement la réponse suivante:

Après un bref laps de temps, certains se prostituent pour subvenir à leurs besoins, ou bien ils finissent par participer à des vols avec effraction, par voler des cartes de crédit et de l'argent liquide. Il se peut même qu'ils aiment cela.

• (1830)

Voilà le problème qui me préoccupe. J'espère que le solliciteur général (M. Beatty) y réfléchira sérieusement au cours des jours, des semaines et des mois qui viennent, car les enfants disparus sont ou deviennent les victimes d'activités criminelles, ce qui alourdit la tâche des services chargés d'appliquer la loi au Canada.

Le gouvernement du Canada et ceux des provinces et des territoires manqueraient à leurs devoirs envers les jeunes Canadiens s'ils ne s'attaquaient pas au problème des enfants disparus. Le plus grave n'est pas la question des jeunes en fuite mais bien celle des enfants qui sont enlevés de leur domicile par des étrangers, voire par des membres de leur famille à cause de problèmes de garde ou de conflits familiaux. Le fait est que dans toute l'Amérique du Nord, les cas d'enfants censés être «disparus» sont très nombreux. Beaucoup de ces enfants, ainsi que le signalait M. Garfat, deviennent victimes de la criminalité ou se placent eux-mêmes en pareille situation. Si l'on ne prend pas des mesures en vue de redresser la situation, la violence et la mort peuvent en résulter.

Dans ma propre ville, Halifax, nous avons eu une illustration frappante des dangers que courent les jeunes dans la rue. Trois adolescents se sont fait assassiner en très peu de temps. Dans deux des cas au moins, les jeunes filles s'adonnaient à la prostitution. Certains penseront peut-être, à tort, qu'il n'y a pas lieu de montrer alors quelque sympathie. Au contraire, ce sont justement les personnes dans cette situation qui devraient attirer notre attention et notre sympathie, car une jeune fille qui se prostitue est la victime de notre structure sociale et, le plus souvent, n'agit pas de son plein gré.

Je compte saisir la Chambre de cette question des enfants disparus aussi souvent que j'en aurai l'occasion. Selon le document que j'ai sous les yeux, les disparitions d'enfants sont devenues une préoccupation nationale aux États-Unis. Les réseaux américains de télévision présentent des émissions sur le sujet. Je suis persuadé que les Canadiens vont relever le défi et prendre les mesures qui s'imposent. J'espère que le solliciteur général du Canada et le gouvernement canadien joueront un rôle important et tâcheront de résoudre ce grave problème.

**M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, dans une question au ministre, le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) a souligné l'importance des mesures que nous prenons à propos des enfants disparus au Canada. Il a en particulier souligné l'urgente nécessité d'une conférence nationale sur les disparitions d'enfants. Je le félicite d'avoir pris l'initiative d'attirer notre attention sur cette importante question.